

Acte 3 de la stratégie parisienne de prévention des rixes Mieux comprendre les violences entre jeunes à Paris Appel à candidature pour un projet de recherche universitaire

La Ville de Paris lance un appel à candidature visant à soutenir et financer une recherche universitaire de 12 à 24 mois permettant de mieux comprendre les violences entre jeunes à Paris. Le projet sera suivi par l'Observatoire social de la Direction des Solidarités de la Ville de Paris, en lien avec la Sous-direction de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion (SDILE) et la Direction de l'attractivité et de l'emploi dans le cadre du programme Paris Recherche.

1. Contexte et enjeux

Les violences entre jeunes sont un phénomène qui concerne aujourd'hui un nombre d'acteurs publics et privés pluriels. C'est pourquoi, dès octobre 2018, la Ville de Paris a lancé les États Généraux de la Prévention des Rixes. Il s'agissait alors d'initier une démarche commune avec l'ensemble des acteurs concernés : services de la Ville, de la Justice, de l'Éducation nationale, de la police ou encore le secteur associatif habilité, les familles et les habitants. Cette réflexion partagée s'est traduite en 2019 par l'adoption d'une stratégie parisienne de prévention des rixes définissant 14 actions visant à mieux prévenir, intervenir et accompagner les jeunes et leurs familles. Un acte 2 de la stratégie a été déployé en 2022, s'accompagnant de moyens supplémentaires pour poursuivre le travail engagé en matière de prévention, de protection de l'enfance et d'éducation.

Alors qu'au niveau national, la moyenne des budgets alloués à la prévention spécialisée sont en baisse continue depuis plusieurs années (source DREES), la Ville de Paris a poursuivi son engagement avec en 2023, un budget dédié de 19 millions d'euros finançant 9 associations de prévention spécialisée qui accompagnent environ 12 000 jeunes. Les liens de ces associations avec les enfants auteurs ou victimes de violences, dans le cadre d'un mandat global, comme les partenariats que ces associations tissent avec les acteurs du territoire (écoles, collèges, lycées, missions locales, pôles emploi, services de santé ou lutte contre les addictions, etc.) sont essentiels. Il est par ailleurs intéressant de noter qu'entre 2018 et 2023 les jeunes de 12 à 15 ans représentent plus de 30% du public accompagné par les équipes de préventions spécialisée. On observe également sur cette période une baisse du nombre d'enfants de moins de 12 ans accompagnés (passant de 1303 en 2018 à 725 en 2023), alors même que les professionnels se disent particulièrement préoccupés de la situation de certains enfants de cette tranche d'âge, et que les enfants pris dans des rixes, y compris mortels, sont pour partis très jeunes.

Depuis 2019, la stratégie parisienne de prévention des rixes a permis, de manière non exhaustive, de mettre en place un dispositif local de veille et d'alerte dans les arrondissements concernés par les rixes avec pour objectif de déclencher des actions opérationnelles préventive dans les zones en tension (envoi de médiateurs, de la police municipale ou nationale selon le niveau d'alerte) et de renforcer l'accompagnement individuel des enfants et des familles concernées. Cette stratégie a également permis de renforcer les liens partenariaux avec les forces de l'ordre mais aussi les acteurs de la Justice (tribunaux et service de la protection judiciaire de la jeunesse), ou encore

l'éducation nationale pour penser l'accompagnement des jeunes y compris après le(s) passage(s) à l'acte.

En complément, au niveau national, le dernier plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences liées aux bandes et groupes informels entend apporter, avec ses déclinaisons départementales, « des réponses nouvelles et renforcées face à l'augmentation des affrontements, à leur caractère de plus en plus violents, au rajeunissement des publics impliqués et à l'impact des réseaux sociaux et des messageries sur ce phénomène touchant principalement la région Ile-de-France mais s'étendant également à la province »¹.

Cet appel à candidature en direction des équipes de recherche fait partie de l'axe III de la stratégie parisienne lancée en octobre 2024. Il fait suite à un engagement continu de la Ville pour la production de connaissances scientifiques qui alimentent l'action publique avec notamment une première étude sur le profil des enfants engagés dans des rixes assurée par l'association Trajectoire, puis le financement jusqu'en 2023 d'une recherche doctorale sur les conflits de normes juvéniles au sein des quartiers populaires².

2. Une recherche pour mieux connaître les dynamiques à l'œuvre dans les violences entre jeunes et nourrir l'action parisienne

Face à ces constats, la Ville de Paris souhaite soutenir une recherche qui répondent à tout ou partie des problématiques développées ci-après, afin de poursuivre l'amélioration des connaissances dans ce domaine et nourrir l'action municipale.

Les violences entre jeunes font l'objet de désignations multiples : rixes, violences liées aux bandes et groupes informels, bagarres mortelles, etc. Certains professionnels parisiens évoquent une évolution du nombre de rixes entre jeunes, dans un contexte où les violences qui persistent sont de plus en plus graves. Une des hypothèses qu'il conviendrait de vérifier est que ces violences sont aujourd'hui moins liées à un ancrage territorial qu'à du trafic de drogues ou encore à des situations « d'opportunité ». La gravité des violences entre jeunes est également à mettre en lien avec un mouvement avéré ou non de « banalisation de la violence » par les jeunes, et plus globalement au sein de la société. Par ailleurs, le port d'armes blanches par les jeunes est une réelle difficulté qui pourrait être investiguée³. Enfin, la place prise ces dernières années par les réseaux sociaux dans la

¹ Terme employé au niveau national, notamment par la Circulaire n° 6276/SG du 16 juin 2021 relative au Plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences liées aux bandes et groupes informels.

² Sarah Lenfant, Les conflits de normes juvéniles au sein des quartiers populaires au prisme d'une rivalité de quartier, doctorat en sociologie, EHESS

³ A titre d'illustration, près d'une trentaine de rixe ont été dénombrées à Paris au premier semestre 2024 avec une présence ou utilisation d'armes blanches dans la moitié de ces situations.

régulation des conflits entre jeunes⁴, y compris violents, se pose également avec acuité et interroge les pratiques professionnelles.

La Ville souhaite soutenir la création de connaissances scientifiques solides sur le sujet pour aider les professionnels à avoir des réponses adaptées et pertinentes, répondant aux besoins de ces jeunes et des familles concernées. Par conséquent, la Ville sera sensible aux projets de recherche qui proposent des résultats qui alimentent l'action publique et répondent, de manière non exhaustive, à tout ou partie de ces questions : quels sont aujourd'hui les profils des jeunes impliqués dans des affrontements violents, parfois mortels ? Quels ont été les évolutions marquantes de ces dernières années et les caractéristiques de ces violences entre jeunes ont-elles changées ? Comment intervenir pour limiter le port d'armes par les jeunes et lutter contre la banalisation de la violence ? Quels besoins sont identifiés pour ces jeunes comme pour leurs familles ? Quelles articulations trouvées entre les acteurs du champ social, médico-social, éducatif et judiciaire ? Enfin, des recommandations peuvent-elles être élaborées en terme de partenariats ou encore d'actions prioritaires à mettre en place au regard des connaissances produites ?

3. Une approche transversale permettant d'éclairer tout ou partie de ce sujet complexe

L'approche retenue couvre différentes thématiques, présentés de manière synthétique dans les développements suivants :

- **Les violences entre jeunes : mieux connaître le phénomène.**

Les violences entre jeunes sont souvent saisies à travers le phénomène des « rixes ». Pour autant, les définitions de ce phénomène sont multiples. Face à ces définitions plurielles, chaque acteur compte et évalue les violences entre jeunes de manière différentes, qu'il s'agisse de la Police, de la Justice ou encore de la Ville. Mieux caractériser le phénomène et le quantifier par une approche statistique, mais aussi mesurer les évolutions de ces dernières années en ce qui concerne aussi bien le profil des jeunes concernés que la nature des violences constatées apparaît donc essentiel. De manière complémentaire, il apparaît crucial de développer des connaissances sur la composition familiale, le genre, les conditions de vie des enfants, leurs parcours, ou encore le risque de reproduction intergénérationnelle des violences.

Mieux comprendre les violences entre jeunes en ayant une analyse fine du contexte global comme des situations individuelles pourrait permettre à la Ville de Paris, en lien avec l'équipe de recherche, d'identifier les leviers d'actions positifs vis-à-vis des jeunes comme des familles. Dans cette logique la question du « rebond »⁵ possible pour ces jeunes, et de leur devenir dans un

⁴ Bortolli Rosa Maria, « des disputes amicales aux tribunaux numériques : la régulation des conflits par les adolescents via les réseaux sociaux numériques, Agora débats/jeunesses, presses de sciences po.2023/3, n°95, p. 25 à 38.

⁵ Marwan Mohammed, La dynamique des bandes de jeunes : compensation et réputation, Sens-dessous, éditions de l'association parole, 2016/2 n°18, p. 17 à 23

contexte où « les alternatives à la réalisation de soi par la voie scolaire sont à la fois rares et incertaines »⁶, seraient intéressants à investiguer.

- **Le traitement administratif, politique et juridique des violences entre jeunes**

La prévention des violences entre jeunes pose des enjeux de gouvernance au regard du partage de compétences en la matière entre les services de l'Etat, de la Ville et le secteur associatif. Une telle action est également à la croisée de plusieurs politiques publiques relevant de l'éducation nationale, de la protection de l'enfance, de la politique de la ville, ou encore de l'aide et l'action sociales, ou de la Justice. Dans ce cadre, la stratégie parisienne de prévention des rixes peut être perçue comme une démarche partenariale innovante. Il est néanmoins intéressant cinq ans après l'adoption de ce texte par le conseil de Paris de chercher à en mesurer les effets, et à mieux comprendre les violences entre jeunes pour identifier les leviers et les freins de l'action publique. Quel est le profil des publics aujourd'hui touchés par l'action parisienne ? Quels sont les services mobilisés ou plus simplement ayant connaissances de ces jeunes auteurs ou victimes de violences (avant, pendant et après les violences) ? Enfin, quels sont les effets des actions mises en place sur le jeune concerné comme sur l'entourage direct de l'enfant ? Plus globalement, comment penser un continuum entre des actions sociales, médico-sociales, éducatives et judiciaires mises en œuvre et quel est l'impact de l'action menée sur les possibilités d'insertion sociale et professionnelle de ces jeunes ?

La discipline de la recherche n'est pas contrainte. Une sensibilité pour des méthodes à la fois quantitative et qualitative, comme une approche pluridisciplinaire seront en revanche appréciées. Une attention particulière sera également portée d'une part, à la question de l'articulation entre le calendrier de la recherche et l'action de la Ville, d'autre part sur la production de connaissances proposées qui se veut à la fois inédite et au service de l'action publique.

Conditions d'éligibilité :

Durée du projet

La durée du projet scientifique proposée dans le cadre de cet appel à projets est fixée entre 1 à 2 ans.

Conditions à remplir par les candidats

- Le chercheur ou l'enseignant-chercheur porteur du projet doit être rattaché à un établissement d'enseignement supérieur et de recherche, ou un organisme public de recherche, ou un établissement hospitalo-universitaire, ou une fondation de recherche à but non lucratif.
- Tous les établissements, organismes ou fondations français sont éligibles. Une priorité sera donnée à ceux situés à Paris et dans la métropole parisienne.
- Le porteur du projet ne peut candidater que dans son laboratoire de rattachement principal.
- Le porteur du projet doit être le responsable de l'équipe projet.

⁶ Louis Chauvel, Le destin des générations, Paris, PUF, 1998

Engagements du projet

Le projet proposé doit s'inscrire obligatoirement dans une démarche collaborative en lien avec les services de la Ville de Paris. Le ou les porteurs de projets s'engagent à participer à des événements de diffusion et de valorisation des recherches, organisés par la Ville ou par des structures partenaires, à destination notamment des agents de la collectivité et du grand public. Ils ou elles s'engagent également à fournir des livrables intermédiaires chaque année si la durée du projet est supérieure à un an.

Financement

Le financement accordé par la Ville de Paris aux organismes de rattachement des lauréats de l'appel à projets est une subvention de fonctionnement. Elle est accordée pour la durée du projet. Des cofinancements sont encouragés.

Ce financement peut recouvrir toutes les dépenses dites de fonctionnement, c'est-à-dire :

- Des dépenses de personnels affectés spécifiquement au projet (chercheurs, ingénieurs, techniciens, personnels d'appui) ;
- Des achats ou amortissements d'équipements et de petits matériels de recherche ;
- D'autres dépenses de fonctionnement afférentes au développement du projet.

Le montant de la subvention de la Ville de Paris sera déterminé au vu de la cohérence entre le contenu du projet de recherche et son budget prévisionnel. Une convention sera établie entre la Ville de Paris et l'organisme de tutelle précisant les modalités de financement et les attendus de la Ville de Paris. Les termes de cette convention sont fixes et non négociables.

Modalités de sélection et résultats

Un examen des projets est effectué conjointement par l'observatoire Social Parisien (Direction des solidarités) et le Bureau de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (Direction de l'Attractivité et de l'Emploi).

Les principaux critères d'évaluation des projets seront :

- L'apport des résultats scientifiques pour la Ville de Paris
- Les apports des livrables proposés
- La qualité scientifique du projet et de l'équipe de recherche
- L'originalité du projet de recherche et son caractère innovant
- La part de cofinancement du projet
- L'interdisciplinarité du projet
- La méthodologie et la construction du projet
- La qualité de la valorisation des résultats des projets
- La faisabilité du projet et l'adéquation avec les moyens demandés.

Envoi des candidatures à l'Observatoire social parisien à l'adresse Dsol-Did-Observatoire-Social.vdp@paris.fr, seules seront étudiées les candidatures complètes comprenant :

- La présentation de l'équipe de recherche ainsi que les CV des chercheurs engagés
- Un projet de recherche de 5 à 10 pages maximum, avec une bibliographie indicative
- Une lettre d'engagement des différents laboratoires concernés
- Un calendrier de la recherche et un budget prévisionnel

Candidatures à adresser **avant le 31 janvier 2025 (inclus)** :

A l'attention de Flore CAPELIER
Responsable de l'Observatoire social parisien, Direction des solidarités
Dsol-Did-Observatoire-Social.vdp@paris.fr

Avec l'objet : appel à candidatures violences entre jeunes

Pour toute question complémentaire, vous pouvez également contacter l'Observatoire social à cette même adresse.